



Constitution du dossier d'autorisation

Guide détaillé cas par cas

Cher parent,

Vous vous apprêtez à constituer un dossier de demande d'autorisation d'instruction dans la famille.

Vous trouverez ci-après une infographie présentant chacun des motifs et, pour chacun, la liste des pièces à fournir :

- **Pages 3, 4 et 5** : mon enfant relève des motifs 1, 2 ou 3, je fais une demande d'autorisation pour handicap, santé, sport, art, itinérance ou éloignement
- **Pages 6, 7 et 8** : mon enfant relève du motif 4, je fais une demande d'autorisation motivée par l'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

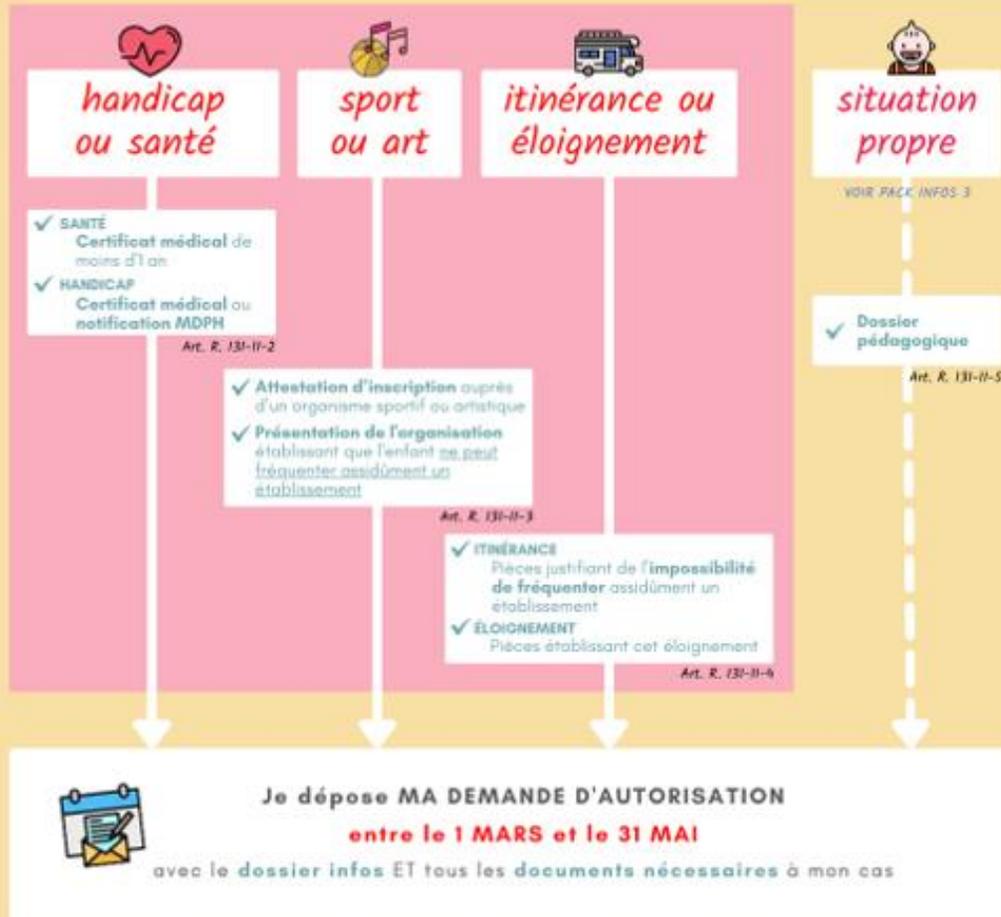
Une fois votre dossier constitué, il vous reviendra de l'envoyer par voie postale et en recommandé avec accusé de réception à la DSDEN du département du lieu de résidence de l'enfant
Retrouvez l'adresse de votre DSDEN en cliquant [ici](#).



Constitution du dossier d'autorisation

Demande d'autorisation pour handicap, santé, sport, art, itinérance ou éloignement

JE DEMANDE L'IEF POUR UN DES MOTIFS SUIVANTS



TOUS LES CAS

Le dossier infos

Art. R. 131-11-1



- 1 **Formulaire de demande d'autorisation** (modèle fixé par le ministre chargé de l'Éducation nationale)
- 2 Document justifiant de l'**identité de l'enfant**
- 3 Document justifiant de l'**identité des responsables** de l'enfant
- 4 Document justifiant de leur **domicile**
- 5 Le cas échéant, document justifiant de l'identité de la ou des **personnes chargées d'instruire l'enfant** lorsqu'il ne s'agit pas des personnes responsables de l'enfant.

Documents complémentaires

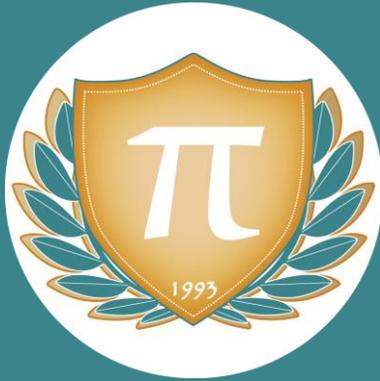
- 1 **SANTÉ**
 - Certificat médical de moins d'un an sous pli fermé attestant de la pathologie de l'enfant
- HANDICAP**
 - Certificat médical prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles sous pli fermé ou les décisions relatives à l'instruction de l'enfant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- 2 **ACTIVITÉS SPORTIVES OU ARTISTIQUES INTENSIVES**
 - Attestation d'inscription auprès d'un organisme sportif ou artistique
 - Présentation de l'organisation du temps de l'enfant, de ses engagements et de ses contraintes établissant qu'il ne peut fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé
- 3 **ITINÉRANCE**
 - Toutes pièces utiles justifiant de l'impossibilité pour l'enfant de fréquenter assidûment, pour ces raisons, un établissement d'enseignement public ou privé
- ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE DE TOUT ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PUBLIC**
 - Toutes pièces utiles établissant cet éloignement

La délivrance d'une autorisation peut toutefois être sollicitée en dehors de cette période pour des motifs apparus postérieurement à cette dernière et tenant à l'état de santé de l'enfant, à son handicap ou à son éloignement géographique de tout établissement scolaire public.



Nous savons que certains cas pratiques ne sont pas traités par ces décrets et que vous rencontrerez des difficultés, n'hésitez pas à les faire remonter à vos associations.





« Mon enfant relève des motifs 1, 2 ou 3 »

Demande d'autorisation pour handicap, santé, sport, art, itinérance ou éloignement

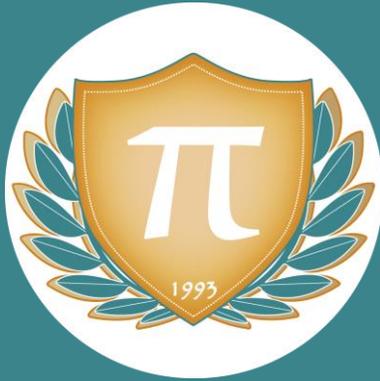
Liste des pièces à fournir (1/2) :

- Formulaire [CERFA N° 16212*03](#)
- [L'annexe du CERFA N° 16212*03](#)
- Documents justifiant de l'identité de l'enfant :
 - Copie lisible du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance
 - Copie lisible de la CNI (recto/verso) ou du passeport en cours de validité
- Documents justifiant de l'identité des titulaires de l'autorité parentale :
 - Pour chaque personne responsable une copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité

Dans le cas où les personnes titulaires de l'autorité parentale ne sont pas ses parents : une copie du document attestant qu'elles sont titulaires de l'autorité parentale.

- Document de moins d'un an justifiant du domicile de chaque titulaire de l'autorité parentale

Si la personne n'a pas de justificatif à son nom : une copie lisible de la carte d'identité (recto/ verso) ou du passeport en cours de validité de l'hébergeant + une lettre originale de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui.



« Mon enfant relève des motifs 1, 2 ou 3 »

Demande d'autorisation
pour handicap, santé, sport, art, itinérance ou
éloignement

Liste des pièces à fournir (2/2) :

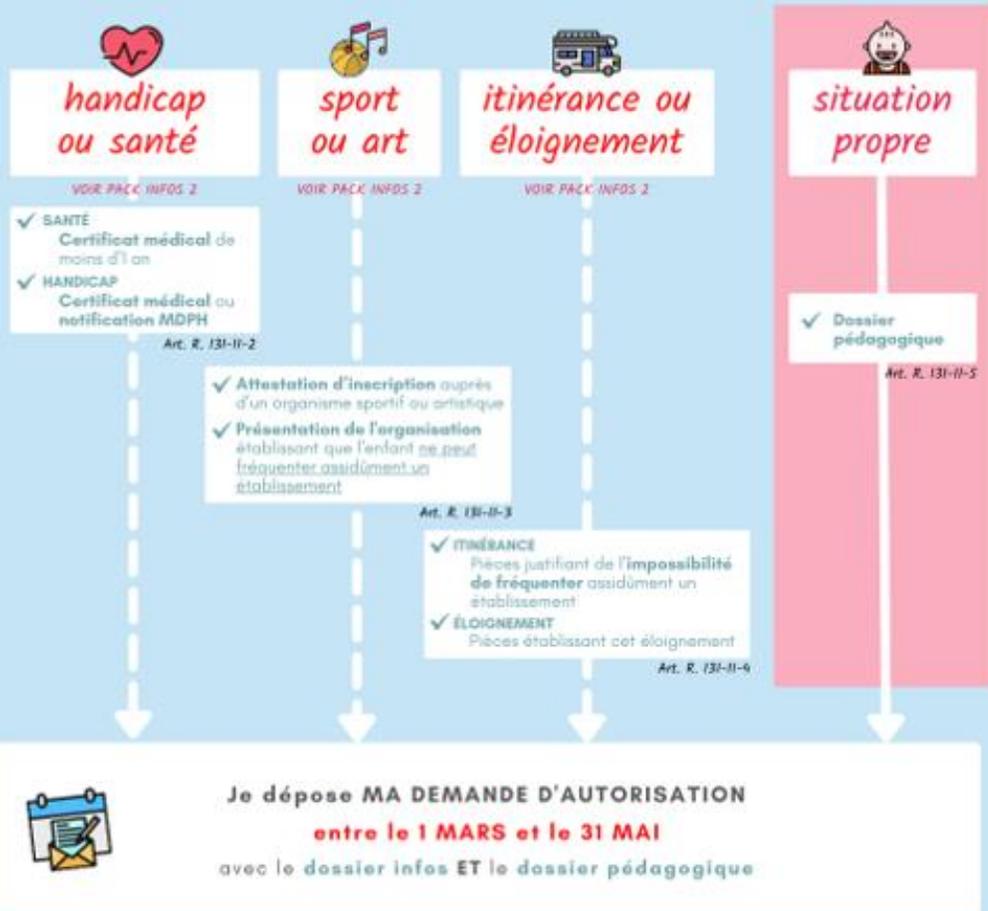
- Si mon enfant relève du **motif 1** pour cause de **handicap** :
 - Certificat médical de moins d'un an sous pli fermé attestant de la pathologie de l'enfant
- Si mon enfant relève du **motif 1** pour raison de **santé** :
 - Certificat médical prévu par l'[article R 146-26 du code de l'action sociale et des familles](#) sous pli fermé ou les décisions relatives à l'instruction de l'enfant de la CMDPH
- Si mon enfant relève du **motif 2 (sport ou art)** :
 - Attestation d'inscription auprès d'un organisme sportif ou artistique
 - Présentation de l'organisation du temps de l'enfant, de ses engagements et de ses contraintes établissant qu'il ne peut fréquenter assidument un établissement public ou privé
- Si mon enfant relève du **motif 3** pour cause d'**itinérance** :
 - Toutes pièces justifiant de l'impossibilité pour l'enfant de fréquenter assidûment pour ces raisons un établissement présentiel
- Si mon enfant relève du **motif 3** pour cause d'**éloignement** :
 - Toutes pièces justifiant de l'impossibilité pour l'enfant de fréquenter assidûment pour ces raisons un établissement présentiel



Constitution du dossier d'autorisation

Demande d'autorisation motivée par l'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

JE DEMANDE L'IEF POUR UN DES MOTIFS SUIVANTS



Nous savons que certains cas pratiques ne sont pas traités par ces décrets et que vous rencontrerez des difficultés, n'hésitez pas à les faire remonter à vos associations.



Le dossier infos

Art. R. 131-II-1



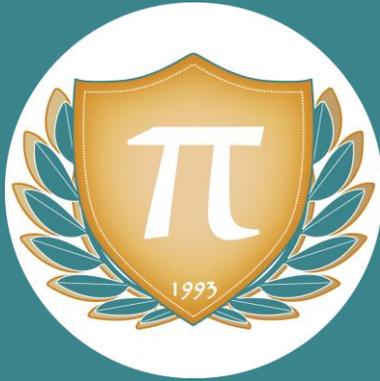
- 1 Formulaire de demande d'autorisation
- 2 Document justifiant de l'identité de l'enfant
- 3 Document justifiant de l'identité des responsables de l'enfant
- 4 Document justifiant de leur domicile
- 5 Le cas échéant, document justifiant de l'identité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant lorsqu'il ne s'agit pas des personnes responsables de l'enfant

Le dossier pédagogique

Art. R. 131-II-5

- 1 Présentation écrite du **projet éducatif** comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment :
 - a Description de la **démarche** et des **méthodes pédagogiques** mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
 - b **Ressources et supports éducatifs** utilisés
 - c **Organisation du temps** de l'enfant (rythme et durée des activités)
 - d Le cas échéant, identité de tout **organisme d'enseignement à distance** participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution
- 2 Pièces justifiant de la **disponibilité** de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant
- 3 Copie du **diplôme du baccalauréat ou équivalent** (français ou étranger) de la personne chargée d'instruire l'enfant
- 4 Déclaration sur l'honneur de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant d'assurer cette **instruction majoritairement en langue française**





« Mon enfant relève du motif 4 »

Demande d'autorisation
motivée par l'existence d'une situation propre à
l'enfant motivant le projet éducatif

Liste des pièces à fournir (1/2) :

- Formulaire [CERFA N° 16212*03](#)
- [L'annexe du CERFA N° 16212*03](#)
- Documents justifiant de l'identité de l'enfant :
 - Copie lisible du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance
 - Copie lisible de la CNI (recto/verso) ou du passeport en cours de validité

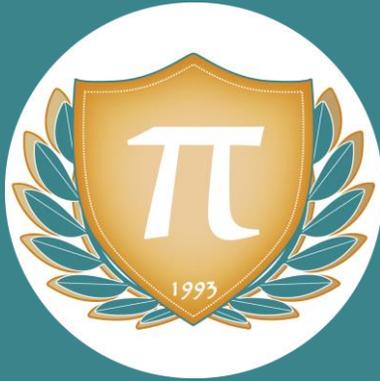
Attention : le Ministère a confirmé à deux reprises aux académies la nécessité de la carte d'identité pour les enfants en IEF et conseille aux familles dont les enfants n'en ont pas encore d'effectuer les démarches, de joindre, dans un premier temps, la preuve de dépôt de la demande et d'envoyer la copie de la carte d'identité dès réception.

- Documents justifiant de l'identité des titulaires de l'autorité parentale :
 - Pour chaque personne responsable une copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité

Dans le cas où les personnes titulaires de l'autorité parentale ne sont pas ses parents : une copie du document attestant qu'elles sont titulaires de l'autorité parentale.

- Document de moins d'un an justifiant du domicile de chaque titulaire de l'autorité parentale

Si la personne n'a pas de justificatif à son nom : une copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité de l'hébergeant + une lettre originale de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui.



« Mon enfant relève du motif 4 »

Demande d'autorisation
motivée par l'existence d'une situation propre à
l'enfant motivant le projet éducatif

Liste des pièces à fournir (2/2) :

- Présentation écrite du projet éducatif comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant :
 - Description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en œuvre
 - Ressources et supports éducatifs utilisés
 - Organisation du temps de l'enfant (rythme et durée des activités)
 - Attestation de pré-inscription dans notre Etablissement détaillant les choix pédagogiques que vous avez effectués (cf. e-mail)
 - Toutes pièces utiles justifiant de la disponibilité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant
 - Copie du diplôme du baccalauréat ou de son équivalent de la personne chargée d'instruire l'enfant

Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut autoriser une personne pourvue d'un titre ou diplôme étranger à assurer l'instruction dans la famille, si ce titre ou diplôme étranger est comparable à un diplôme de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles

- Déclaration sur l'honneur de disponibilité du parent instructeur